

## Technip Energies remporte un grand contrat EPC auprès de Hafslund Oslo Celsio pour un projet de capture et de stockage du carbone, une première mondiale, dans une usine de valorisation énergétique des déchets en Norvège

Technip Energies (PARIS : TE) a remporté un grand contrat<sup>(1)</sup> d'ingénierie, de fourniture des équipements et de construction (EPC) auprès de Hafslund Oslo Celsio, le plus grand fournisseur de chauffage urbain en Norvège, pour un projet de capture et stockage du carbone (CSC) associé à l'usine de valorisation énergétique des déchets d'Oslo, en Norvège.

Le projet donnera naissance à la première usine à grande échelle dans le monde de valorisation énergétique des déchets avec capture du CO<sub>2</sub>. 400 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an seront capturées, ce qui équivaut aux émissions d'environ 200 000 voitures et permettra de réduire les émissions d'Oslo de 17 %. Dans le cadre du projet Longship, le CO<sub>2</sub> sera ensuite liquéfié et exporté vers Northern Lights, le premier réseau d'infrastructure, transfrontalier et open source, de transport et de stockage de CO<sub>2</sub>.

L'usine utilisera le système de capture du CO<sub>2</sub> Shell CANSOLV<sup>®</sup>, une technologie de pointe à base d'amine pour la capture du CO<sub>2</sub> issu des gaz de combustion.

L'attribution de ce contrat EPC fait suite à plusieurs années de collaboration soutenue entre Technip Energies et Hafslund Oslo Celsio, portant sur la réalisation du concours de conception, la livraison et le test réussis d'une unité pilote en vue d'optimiser les performances économiques du projet. Le développement, l'expérimentation et la démonstration de la rentabilité de ce projet résultent d'un partenariat étroit et d'un processus de co-développement entre l'opérateur, T.EN et le fournisseur de technologie.

**Arnaud Pieton, Directeur général de Technip Energies**, a déclaré : « *Nous sommes fiers de nous voir confier la mission par Hafslund Oslo Celsio d'accompagner le développement du premier projet au monde de valorisation énergétique des déchets avec capture et stockage du carbone. La Norvège est à l'avant-garde des initiatives de décarbonation et, en faisant partie du projet Hafslund Oslo Celsio, nous contribuerons à l'un des deux projets du programme norvégien Longship, la toute première phase de Northern Lights. Nous sommes déterminés à tirer parti de notre expertise en matière de gestion du CO<sub>2</sub>, de notre présence locale et de notre alliance avec Shell pour mener à bien ce projet révolutionnaire, qui constitue une étape décisive vers un avenir bas-carbone.* »

(1) Pour Technip Energies, un « grand » contrat se situe entre 250 et 500 millions d'euros.



## À propos de Technip Energies

Technip Energies est une entreprise d'ingénierie et des technologies de premier plan au service de la transition énergétique, avec des positions de leader dans le Gaz Naturel Liquéfié (GNL), l'hydrogène et l'éthylène et avec une présence forte sur les marchés en croissance de l'hydrogène bleu et vert, la chimie durable et la gestion du CO2. L'entreprise bénéficie de son solide modèle de livraison de projet, soutenu par une offre étendue de technologies, de produits et de services.

Avec une présence dans 34 pays, nos 15 000 collaborateurs sont pleinement engagés à donner vie aux projets innovants de nos clients, en repoussant les limites du possible pour accélérer la transition énergétique vers un avenir meilleur.

Technip Energies est coté sur Euronext Paris avec des certificats de dépôt américains («ADR») négociés de gré-à-gré aux États-Unis.

Pour plus d'informations : <https://www.technipenergies.com>

## Information importante pour les Investisseurs et les Actionnaires

### Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » telles que les définissent la section 27A du United States Securities Act de 1933, telle qu'amendée, et la section 21E du United States Securities Exchange Act de 1934, telle qu'amendée. Ces déclarations prospectives concernent généralement des événements futurs et des prévisions de revenus, de bénéfices, de flux de trésorerie ou d'autres aspects des activités ou des résultats d'exploitation de Technip Energies. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par les mots « croire », « attendre », « anticiper », « planifier », « avoir l'intention », « prévoir », « devrait », « serait », « pourrait », « peut », « estimer », « perspectives » et des expressions similaires, y compris dans leur forme négative. L'absence de ces mots ne signifie toutefois pas que les déclarations ne sont pas prospectives. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, croyances et hypothèses actuelles de Technip Energies concernant les développements et les conditions commerciales futurs et leurs effets potentiels sur Technip Energies. Bien que Technip Energies estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables au moment où elles sont faites, il ne peut y avoir aucune garantie que les développements futurs affectant Technip Energies seront ceux que Technip Energies anticipe.

Toutes les déclarations prospectives de Technip Energies comportent des risques et des incertitudes (dont certains sont significatifs ou indépendants du contrôle de Technip Energies et des hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de l'expérience historique de Technip Energies et des attentes ou projections actuelles de Technip Energies. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les

hypothèses sous-jacentes se révélaient incorrectes, les résultats réels pourraient différer significativement de ceux indiqués dans les déclarations prospectives.

Pour toute information concernant les facteurs importants connus susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels et les résultats prévisionnels, veuillez consulter les facteurs de risque de Technip Energies énoncés dans les documents déposés par Technip Energies auprès de la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis, qui incluent l'amendement n° 4 à la déclaration d'enregistrement de Technip Energies sur le formulaire F-1 déposé le 11 février 2021. Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes inhérents et ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites. Technip Energies ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.

## Contacts Technip Energies

### Relations avec les investisseurs

Phil Lindsay  
Vice-President Relations Investisseurs  
Tel: +44 20 7585 5051  
Email: [Phillip.Lindsay](mailto:Phillip.Lindsay@technipenergies.com)

### Relations avec les médias

Stella Fumey  
Directrice des Relations Presse & Communication  
Digitale  
Tel: +33 (1) 85 67 40 95  
Email: [Stella.Fumey](mailto:Stella.Fumey@technipenergies.com)

Jason Hyonne  
Responsable des Relations Presse et des Réseaux  
Sociaux  
Tel: +33 1 47 78 22 89  
Email: [Jason.Hyonne](mailto:Jason.Hyonne@technipenergies.com)